

## JUSTICE

# Quatre ans ferme requis pour un routard de l'escroquerie

Un Rethélois de 29 ans comparait hier au tribunal de Charleville-Mézières pour de nombreux faits d'escroquerie et d'abus de confiance qui se sont déroulés dans les Ardennes, la Marne et la Meuse.

DAVID LEDUC

L'énumération des victimes a pris quelque temps au tribunal. Ce lundi 2 octobre, un individu originaire de Rethel comparait devant le tribunal judiciaire de Charleville-Mézières pour 26 infractions. Étaient reprochés à cet habitant de Rethel des « faits d'escroquerie, d'abus de confiance, de recel de bien provenant d'un vol par ruse ainsi que d'usurpation de l'identité d'un tiers ». Cela reviendrait à un préjudice de plus de 90 000 euros environ. Le procédé est bien souvent le même. Le prévenu, artisan de profession, se rend chez des particuliers ou des sociétés pour acheter du matériel, une voiture, un utilitaire ou autres, par chèque. Les plus dubitatifs remarquent qu'il utilise des chèques au nom de femmes. « Il s'agit de ma mère », répond-il alors.

**Le préjudice de l'ensemble des faits reprochés au prévenu est estimé à plus de 90 000 euros au total**

Mais au moment de l'encaissement, les victimes découvrent que les comptes sont clos, n'ont pas les provisions nécessaires, ou que les chèques sont déclarés comme volés. Les enquêteurs réussissent à parvenir jusqu'au père de famille soit avec l'aide de la vidéosurveillance et du relevé de la plaque de sa voiture, ou simplement parce qu'il laissait ses papiers d'identité ou son numéro de téléphone aux victimes, qui pouvaient ensuite l'identifier formellement.

**400 EUROS DE BOUCHERIE À RETHEL, 1 200 EUROS POUR UN CHIOT.**

Dans la grande majorité des cas, le prévenu se défend en prétendant avoir agi après le racket de la part, selon lui, « d'Arabes de Saint-Dizier ». « Ils voulaient toujours plus, je leur donnais ce que je pouvais », explique-t-il. Pourquoi ne pas les avoir dénoncés à la justice et porter plainte ? « J'avais peur des représailles. C'est pourquoi je ne donne pas de noms. Je préfère avoir affaire à la justice qu'à ces gens-là. » Un argument répété qui fait lever quelques yeux au ciel chez les victimes. Parfois, il reconnaît des escroqueries pour un usage personnel, comme l'achat de 400 euros de viande dans une boucherie de Rethel, de 350 euros dans une autre



Quatre ans de prison ont été requis pour une vingtaine d'escroqueries entre 2021 et 2023. Illustration

de Sampigny (Meuse), ou de 225 euros de fromages et de crème chez un artisan de Cousances-lès-Triconville (Meuse). « Il fallait bien que je vive », explique-t-il. Certains faits étonnent la cour, comme l'achat avec un chèque volé d'un chiot de race dans un élevage de Nant-le-Petit (Meuse) pour 1 200 euros. « C'est cher, un chien de race, mais c'est difficile à vendre. Cela interroge », déclare le tribunal. « Je prenais tout ce que je pouvais pour leur donner », répond le prévenu.

Mais si « l'inventaire à la Prévert », comme le formule une avocate de la défense, des achats multiples du prévenu peut prêter à faire sourire, derrière, il y a de graves conséquences pour les victimes. « J'ai 79 ans, j'avais autre chose à faire que de venir ici », explique à la barre une victime, gérante de station-service à Attigny, dont le préjudice est de 650 euros d'impayé de carburant. « Il sait mettre en confiance. Aujourd'hui, je n'ai plus de véhicule professionnel, je n'ai pas l'argent de la vente, et c'est compliqué financièrement pour moi », enchérit une autre victime de Bairon et ses environs qui a laissé au prévenu son camion de 10 000 euros. Le Rethélois comparait détenu. Il a déjà été condamné pour falsifi-

**29**

C'est le nombre d'entreprises et de particuliers de la Marne, des Ardennes et de la Meuse parmi les victimes de ce Rethélois accusé d'escroquerie et abus de confiance.

cation et contrefaçon de chèque à cinq mois de prison ferme en 2022 par le tribunal de Bar-le-Duc. Il avait aussi été condamné par le tribunal de Charleville-Mézières en 2021 à trois ans d'emprisonnement dont un avec sursis pour escroquerie et abus de confiance. « Ces personnes si mystérieuses qui le forceraient à agir ont bon dos, estime le ministère public. Il se place en victime pour apitoyer le tribunal. » Sa défense, Me Mourad Benkoussa, considère que « rien dans la procédure ne permet d'exclure ce qu'il dit de manière spontanée ». Il déplore « l'absence d'expertise » de son client dans le dossier, et du bornage de son téléphone, qui pourrait confirmer ou infirmer ses déclarations quant à des pressions venant de ces « gens de Saint-Dizier ». Le ministère public a requis quatre ans de prison ferme et l'interdiction de gérer une entreprise pendant dix ans. Le délibéré sera connu le 22 novembre. ■

## REIMS

# Il retrouve sa voiture infestée de champignons

Vendredi noir dans la ville rose. Pour Grégoire, étudiant à Toulouse, le retour dans le sud, ce 29 septembre, a mal commencé. Après un stage de quatre mois à Reims, ville dont il est originaire, le jeune homme de 25 ans a retrouvé ses pénates toulousaines afin d'entamer une nouvelle année scolaire.

### VISION D'HORREUR

En arrivant sur place, il s'attèle à récupérer son véhicule dans le parking souterrain de l'immeuble où il loue un appartement. Une vision d'horreur l'y attend : en ouvrant Fiat 500, il découvre qu'elle est infestée de champignons. Tout l'habitacle est moisi, y compris le volant et le tableau de bord. Et l'odeur est épouvantable. Selon Grégoire, le phénomène aurait été provoqué par l'humidité du parking (pourtant récent) et son manque d'étanchéité lorsque les pluies sont fortes. Or, de violents orages auraient éclaté en août. En attendant d'en savoir plus, l'étudiant s'est retourné les manches. « J'ai tout nettoyé avec du vinaigre et de l'eau », confie-t-il, en s'inspirant de conseils glanés sur le web. Après plusieurs essais, il parvient à redémarrer sa Fiat. Mais roule « avec les fe-



Une voiture retrouvée dans un état épouvantable.

nêtres ouvertes », car l'odeur persiste. « Encore heureux, il fait très beau à Toulouse ! » Pour s'assurer de conduire dans un véhicule sain et de ne pas tomber malade, Grégoire prévoit de confier sa Fiat à des nettoyeurs professionnels. Il compte aussi demander des explications à son syndicat « pour voir ce qui peut être fait pour [sa] voiture et que cela ne se reproduise pas, car ce n'est pas normal du tout ». C'est tout le mal qu'on lui souhaite. ■ OLIVIER DURAND

## L'ACTUALITÉ EN FLASH

### SOISSONS

#### Le GIGN engagé en Bretagne, l'exercice annulé



Un homme retransché à Saint-Ouen-des-Alleux, entre Fougères et Rennes (Ille-et-Vilaine), aura été la raison de l'annulation de l'exercice prévu hier

aux Bains du lac par le Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN). Un des groupes de cette unité a été engagé en Bretagne et ne pouvait donc être à l'heure à Mercin-et-Vaux pour participer à l'exercice. Cette unité d'élite devait s'entraîner dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques de Paris 2024. Si le déroulé de l'exercice restait discret, les moyens envisagés – trois hélicoptères pour des opérations d'infiltration et d'exfiltration à partir du toit – démontraient l'importance de cet entraînement de sécurité publique.

### REIMS/ RETHEL

#### Un train percute des chevaux

Un accident a eu lieu hier matin sur la ligne ferroviaire entre Reims et Charleville-Mézières. Des chevaux ont été heurtés par un train au niveau du Châtelet-sur-Returnne. La circulation a été interrompue dans les deux sens. La SNCF a indiqué un peu avant 8 h 30 que la circulation reprenait progressivement.

### SOMME

#### La ministre de la Transition écologique en visite

Ce lundi 2 octobre, Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, est venue à Feuquières-en-Vimeux où elle a visité la nouvelle unité de production du groupe Intuis (ex-Auer) spécialisé dans la fabrication de chauffe-eau thermodynamiques et de pompes à chaleur. Grâce à ce nouvel atelier, le groupe ambitionne de multiplier par quatre le nombre de pompes à chaleurs produites – 10 000 actuellement, 40 000 à terme – et par 2,5 le nombre de chauffe-eau. Intuis en fabrique actuellement 40 000 et vise le chiffre de 100 000 à échéance de douze mois.